

had little choice but to incur substantial external debts, particularly in recent years, and that in some cases, these may have contributed to severe balance of payments difficulties. Canada also stands ready to participate, along with other creditor countries, in renegotiation of the debts of individual countries, and has done so in the past. However, stressing the peculiarity of each country's economic situation, the government argues that the question of renegotiation must be considered on a case-by-case basis. The government does not look favourably on debt relief in the form of a cancellation of debt, conversion of loans to grants, or waivers of payments. Rather it stresses the importance of honouring commitments to ensure international monetary and economic stability. Proposals for across-the-board debt relief are opposed on the additional grounds that they would involve a misallocation of scarce resource transfers from aid budgets. However, Canada did voluntarily write off the debt owed by Bangladesh owing to the special difficulties it faced at the time of gaining its independence. Canada has also supported and promoted the creation of multilateral mechanisms designed wholly or in part to provide balance of payments support for the developing countries, notably those mechanisms connected with the IMF. However, the government is opposed to proposals of some developing countries for liberalizing those facilities, particularly by discriminating in favour of LDCs. At the CIEC, Canada supports the gathering of more comprehensive information on individual countries experiencing debt-related difficulties. It also favours more neutral institutional settings than those now available for the renegotiation of debts in individual cases.

38. As noted above, all of Canada's ODA loans are made on highly concessional terms, mostly on a 90.24 per cent grant element basis, more favorable than that of most other industrialized countries. Moreover, an increasingly large proportion of Canada's ODA is being directed towards the lower income developing countries, and an increasingly large share of ODA to those countries is being made in the form of grants. On these questions Canada's policy meets the expectations of the developing countries.

39. It has been a frequent theme in Canadian government statements that, precisely because Canada has not been a major contributor to the debt problems of developing countries, the government cannot credibly take the initiative of promoting major international action in this area. In its report in the last Session, the Sub-committee recognized that "in proposing action on the debt problem ... Canada must take care to understand the situation of larger creditors to whom the cost of relief will be much greater." Nevertheless, the Sub-committee firmly believes that the Canadian government has both the right and an obligation to take initiatives such as

reconnaît que de nombreux pays en voie de développement n'ont eu d'autre choix que de contracter des dettes extérieures importantes, tout particulièrement au cours des dernières années et, pour certains d'entre eux, ces dettes ont été à l'origine de sérieuses difficultés de balance des paiements. Le Canada est prêt à participer conjointement avec d'autres pays créanciers, à la renégociation des dettes de certains pays du Tiers-monde, tel qu'il l'a déjà fait par le passé. Toutefois, le gouvernement fait valoir que chaque pays a une situation économique particulière et qu'il importe donc de considérer ces renégociations sur une base individuelle. Le gouvernement n'est pas très favorable à un allègement de la dette qui revêtirait la forme d'une annulation pure et simple, ou d'une conversion des prêts en subventions ou encore de permettre un désistement de paiement. Par contre, il souligne l'importance d'honorer les engagements pris afin d'assurer une stabilité internationale sur le plan économique et monétaire. Le gouvernement s'oppose aussi aux propositions qui ont été faites visant à accorder un allègement généralisé de la dette puisqu'elles entraîneraient une mauvaise répartition des quelques rares transferts de ressources effectués au titre de l'aide budgétaire. Le Canada a cependant consenti à effacer la dette du Bangladesh, à cause de la nature spéciale des problèmes qu'éprouvait ce pays à l'époque où il obtenait son indépendance. Le Canada a également appuyé et encouragé la création de mécanismes multilatéraux visant, uniquement ou partiellement, à aider les pays en voie de développement—surtout les mécanismes qui font partie du FMI—au chapitre de leur balance des paiements. Toutefois, le gouvernement s'oppose aux propositions de certains pays en voie de développement visant à libéraliser ces mécanismes, par exemple, en avantageant les pays moins développés. A la CCEI, le Canada supporte activement la proposition visant à recueillir des informations plus complètes sur chaque pays éprouvant des problèmes reliés à ses dettes. Il favorise également des cadres institutionnels plus neutres que ceux qui existent présentement pour la renégociation des dettes de chaque pays.

38. Comme nous l'avons déjà dit, tous les prêts consentis par le Canada au chapitre de l'aide publique au développement comportent un élément de libéralité qui consiste en un élément de subvention à 90.24 pour cent, ce qui est plus favorable que les prêts consentis à ce chapitre par la majorité des autres pays industrialisés. De plus, une proportion toujours plus grande de l'aide publique au développement du Canada est accordée aux pays en voie de développement à faibles revenus et une fraction toujours croissante de l'aide publique au développement consentie à ces pays se fait sous forme de subventions. A cet égard, la politique du Canada correspond parfaitement aux souhaits des pays en voie de développement.

39. Le gouvernement canadien a souvent répété dans ses déclarations qu'il ne pouvait prendre de façon plausible l'initiative de promouvoir un mouvement international pour alléger la dette des pays en voie de développement, étant donné qu'il n'avait pas contribué à la création des problèmes auxquels les pays en voie de développement doivent faire face dans ce domaine. Lors de la dernière Session, le Sous-comité a reconnu, dans son rapport, que «le Canada, en proposant des mesures visant à résoudre le problème de l'endettement ... doit s'assurer qu'il comprend bien la situation dans laquelle se trouvent les pays créanciers plus importants, auxquels l'allège-